



7 000 nouveaux ménages normands chaque année à l'horizon 2030 ?

Si les tendances démographiques restent conformes à celles observées au cours de la période récente, la Normandie pourrait compter 100 000 ménages supplémentaires en 2030, soit un gain de 7 000 ménages par an en moyenne. Le rythme de progression des ménages, bien qu'en ralentissement, serait quatre fois supérieur à celui de la population normande. Cette croissance continuerait d'être largement portée par le vieillissement de la population. Le nombre de ménages âgés croîtrait amplement tandis que les ménages des classes d'âges actives seraient en nette diminution. Conséquence du vieillissement mais aussi de l'évolution des comportements, les ménages de personnes vivant seules connaîtraient une progression significative. La Seine-Maritime, l'Eure et les grandes agglomérations de la région continueraient de concentrer l'essentiel des nouveaux besoins potentiels en logement. Cependant, le nombre de ménages tendrait à croître dans la quasi-totalité des autres territoires, notamment dans les territoires sous influence des grands pôles urbains.

Jonathan Brendler, Laurent Brunet, Nabil Mouchit (Insee) ;
Sylvain Comte, Marion Dadone, Erwan Pouliquen (Dreal)

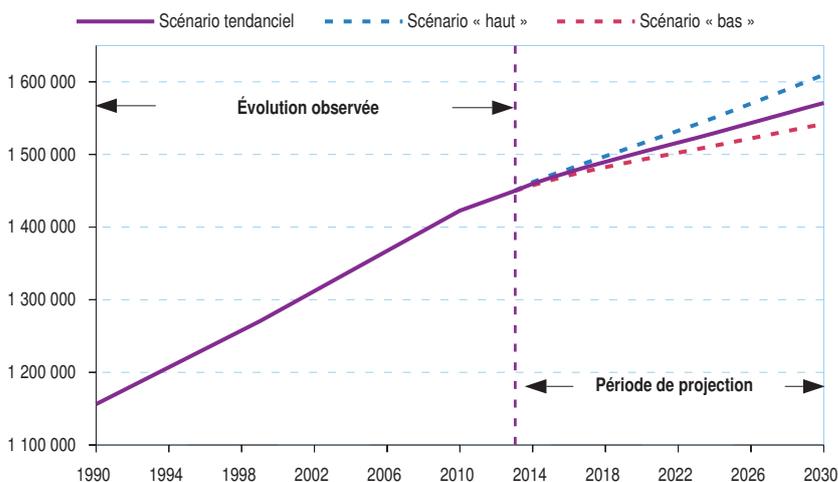
Appréhender l'évolution à venir du nombre de ménages, qui constitue la principale composante des futurs besoins en logements, est un enjeu important pour les acteurs publics en charge de l'élaboration des politiques d'aménagement et de logement. Au-delà du nombre, l'anticipation des caractéristiques des ménages est indispensable à la réalisation d'une offre adaptée aux besoins de la population, dans chacun des territoires de la région.

En 2015, la Normandie compte 1 470 000 ménages « ordinaires » (n'incluant pas les populations résidant dans des structures d'hébergement collectif) rassemblant une population d'environ 3 265 000 résidents. Si les tendances démographiques récentes et l'évolution des modes de vie se prolongeaient, ce chiffre serait porté à 1 570 000 ménages à l'horizon 2030. Cette évolution constituerait une hausse de l'ordre de 100 000 ménages en 15 ans (figure 1) dont une progression de 70 000 ménages entre 2020 et 2030.

Au cours des années 2020, le rythme de progression des ménages normands,

1 Un accroissement des ménages normands qui serait de l'ordre de 70 000 entre 2020 et 2030

Évolution historique et projections du nombre de ménages en Normandie entre 1990 et 2030



Note de lecture : le scénario tendanciel décline localement les hypothèses nationales d'évolution en matière de fécondité, de mortalité, d'échanges migratoires avec l'étranger et de mode de cohabitation, établies sur la base des tendances récentes. Les scénarios « haut » et « bas » consistent à amplifier ou à atténuer chacune de ces hypothèses. En revanche, quel que soit le scénario, les comportements de migration observés entre les territoires sur la période récente sont reconduits de façon identique.

Sources : Insee, données harmonisées des recensements de la population 1990, 1999, 2008 et 2013, Omphale 2017.

bien qu'en ralentissement par rapport aux précédentes périodes, serait quatre fois supérieur à celui de la population (respectivement +0,44 % et +0,10 % par an entre 2020 et 2030). En effet, l'accroissement du nombre de ménages n'est pas seulement commandé par la dynamique démographique, mais dépend aussi des habitudes de cohabitation des individus, variables selon les âges et les générations. La Normandie connaîtrait un rythme de croissance du nombre de ménages qui resterait inférieur à celui de l'ensemble de la France métropolitaine (+0,65 %) et se situerait parmi les trois régions métropolitaines à plus faible croissance (au-dessus de la région Grand Est et en dessous de la Bourgogne-Franche-Comté). Ce constat peut bien sûr varier si on s'écarte des hypothèses tendanciennes. Dans le cas d'un regain démographique couplé à une forte progression de la décohabitation, le nombre de ménages pourrait croître de 95 000 entre 2020 et 2030 (scénario « haut », *figure 1*). À l'inverse, si ces paramètres se dépréciaient par rapport à la tendance actuelle, le nombre de ménages n'augmenterait que de 50 000 sur cette même période (scénario « bas »).

Une croissance des ménages principalement portée par le vieillissement démographique

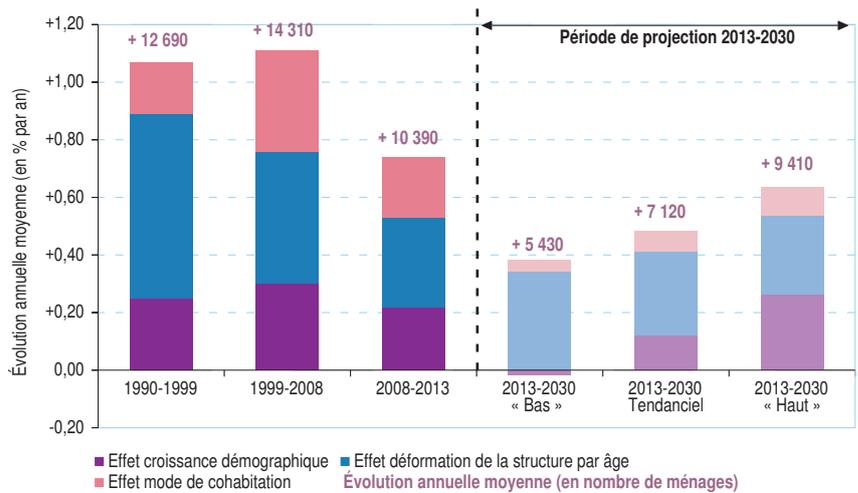
À l'horizon 2030, le vieillissement démographique continuerait d'être le principal moteur de l'accroissement du nombre de ménages en Normandie, mais sa contribution deviendrait plus importante que par le passé (*figure 2*). Le vieillissement de la pyramide des âges, induisant un plus grand nombre de ménages et de plus petite taille, serait responsable de 60 % des ménages supplémentaires (contre 40 % au cours des années 2000). L'effet de la croissance démographique - à savoir l'accroissement des ménages induite mécaniquement par la croissance de la population - ne contribuerait que pour un quart à l'augmentation totale. Enfin, l'évolution des comportements de cohabitation - notamment du fait de mises en couple plus tardives et de séparations plus nombreuses - fortement contributrice dans les années 2000, ne représenterait plus qu'un nouveau ménage sur sept.

Près de 150 000 ménages âgés supplémentaires à l'horizon 2030

Du fait du vieillissement démographique, la proportion de ménages dont la personne de référence est âgée d'au moins 65 ans continuerait de se renforcer à l'horizon 2030 (*figure 3*). Sur 100 000 ménages supplémentaires entre 2015 et 2030, la Normandie gagnerait 149 000 ménages âgés et perdrait 55 000 ménages aux classes d'âge actives (35-49 ans et 50-64 ans). Quant aux plus

2 À l'horizon 2030, un rythme de croissance des ménages en forte baisse par rapport aux évolutions passées en Normandie

Décomposition de l'accroissement des ménages depuis 1990 selon les effets démographiques et ceux liés à l'évolution des modes de cohabitation par période et type de scénario



Sources : Insee, données harmonisées des recensements de la population 1990, 1999, 2008 et 2013, Omphale 2017.

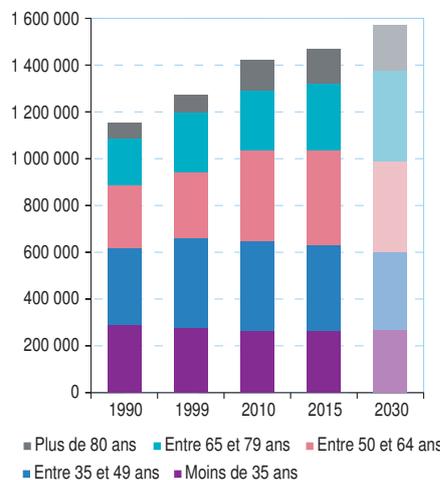
jeunes (moins de 35 ans), ils contribueraient faiblement à l'essor de la région en ajoutant seulement 6 000 nouveaux ménages. Ces évolutions par classes d'âge reflètent bien la déformation de la structure démographique normande, sous l'effet du vieillissement démographique des résidents normands mais aussi de l'impact des flux migratoires. En effet, l'arrivée de nombreux retraités sur le territoire, conjuguée aux départs fréquents des plus jeunes vers d'autres régions, explique en partie l'actuelle configuration démographique des ménages de Normandie et ce qu'il en adviendrait si ces tendances devaient perdurer à l'horizon 2030.

À l'horizon 2030, 8 nouveaux ménages sur 10 seraient des ménages de personnes seules

Depuis 1968, la taille des ménages décroît continûment sur l'ensemble du territoire métropolitain et en particulier en Normandie. Les causes en sont à la fois démographiques et sociologiques. L'arrivée aux âges avancés de la génération du baby-boom et l'affaiblissement de la natalité entraînent un vieillissement démographique. S'y ajoute la tendance à la décohabitation dans les modes de vie des individus. En conséquence, la taille moyenne des ménages normands est passée de 3,2 personnes en 1968 à 2,2 en 2015.

3 Un doublement du nombre de ménages âgés de 65 ans ou plus entre 1990 et 2030

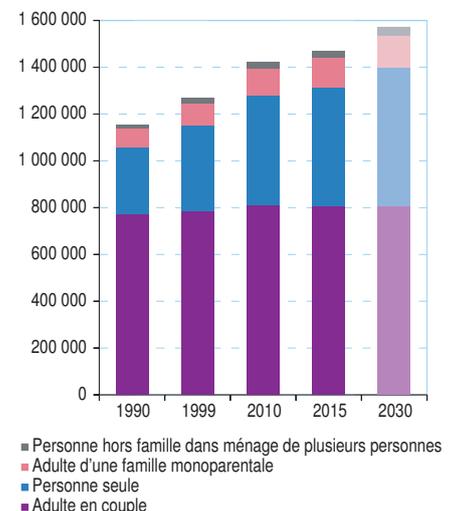
Évolution du nombre de ménages normands à l'horizon 2030 selon la tranche d'âge de la personne de référence



Sources : Insee, données harmonisées des recensements de la population 1990, 1999, 2010 et 2015, Omphale 2017.

4 Une progression significative des ménages de personnes seules à l'horizon 2030

Évolution du nombre de ménages normands selon le mode de cohabitation de la personne de référence



Sources : Insee, données harmonisées des recensements de la population 1990, 1999, 2010 et 2015, Omphale 2017.

Un des corollaires à cette baisse de la taille des ménages est la forte progression des ménages de personnes seules à l'horizon 2030, qui représenteraient plus du tiers de l'ensemble des ménages et 8 nouveaux ménages sur 10 (figure 4). Cela marquerait un doublement du nombre des ménages de personnes seules depuis 1990. L'évolution des modes de cohabitation transparait dans la progression du nombre de familles monoparentales. Entre 2015 et 2030, ce type de ménage serait en augmentation de 5,0 %, soit un supplément de 400 ménages par an.

Une augmentation des ménages d'intensité variable selon les départements

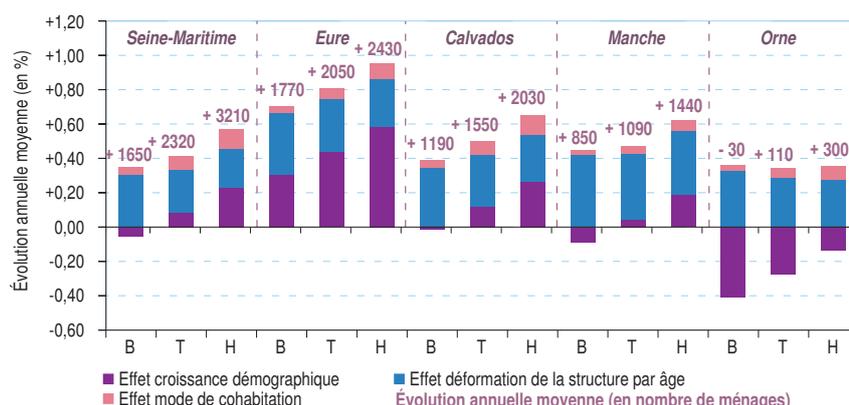
À l'échelle des départements normands, les volumes de nouveaux ménages dépendent des poids relatifs des territoires, mais découlent aussi de tendances démographiques qui leur sont spécifiques. Ainsi, les besoins potentiels en logements resteraient conséquents dans la Seine-Maritime et dans le Calvados (respectivement + 2 300 et + 1 550 ménages par an en moyenne à l'horizon 2030 selon le scénario tendanciel, figure 5) du fait notamment de leur poids démographique. Dans l'Eure, la croissance démographique agirait comme le facteur majoritaire de l'essor des ménages et conduirait à un taux de croissance supérieur aux autres départements. C'est dans la Manche que l'effet du vieillissement serait le plus manifeste avec un accroissement des ménages qui lui serait fortement imputable. Dans l'Orne, la déprise démographique à laquelle est confronté le département se traduirait par un faible accroissement du nombre de ménages, de l'ordre d'une centaine chaque année. Ce faible accroissement serait dû au vieillissement de la population et à l'impact de la décohabitation, qui compenseraient la perte annuelle d'environ 300 ménages occasionnée par l'effet négatif de la croissance démographique. Ainsi, sur 100 nouveaux ménages en Normandie à l'horizon 2030, 33 seraient localisés en Seine-Maritime, 29 dans l'Eure, 22 dans le Calvados, 15 dans la Manche et seulement 1 dans l'Orne.

La moitié des nouveaux ménages normands dans les cinq principales agglomérations

À l'horizon 2030, dans le scénario tendanciel, le nombre de ménages augmenterait dans quasiment tous les territoires normands. Cet accroissement serait largement porté par les grands ensembles urbains de la région (Rouen, Caen, Cherbourg, Évreux, le Havre et leurs communes alentour) qui rassembleraient la moitié des nouveaux ménages normands (figure 6). La métropole rouennaise accueillerait chaque année 900 ménages supplémentaires. Selon les hypothèses démographiques et sociologiques, ces volumes varient du simple

5 La dynamique des ménages portée essentiellement par le vieillissement de la population dans la Manche, par la croissance démographique dans l'Eure

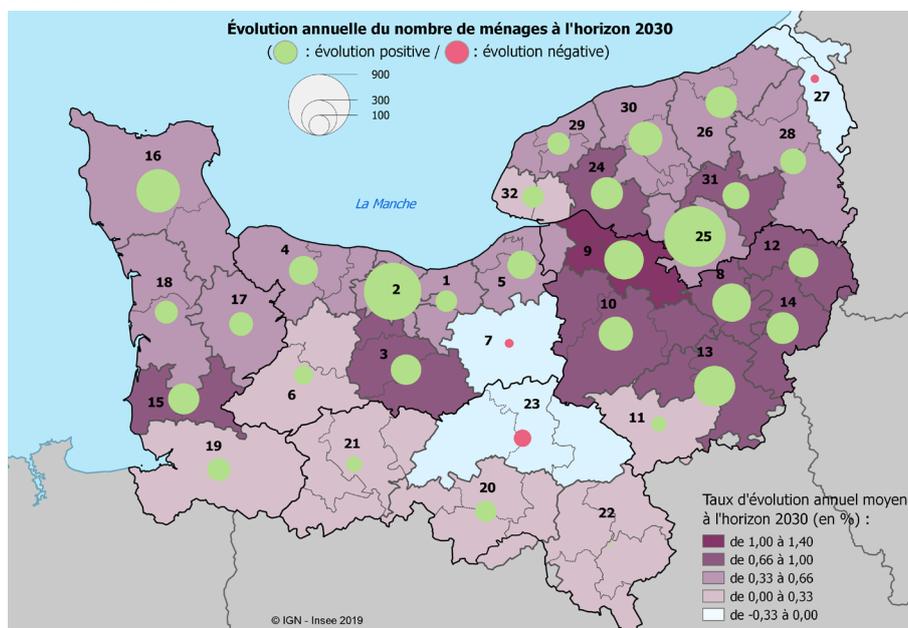
Décomposition de l'accroissement des ménages entre 2013 et 2030 selon les effets démographiques et ceux liés à l'évolution des modes de cohabitation par département et type de scénario



Note de lecture : B : scénario « bas », T : scénario tendanciel, H : scénario « haut »
Source : Insee, Omphale 2017

6 Le nombre de ménages en croissance dans la quasi-totalité des territoires

Évolution du nombre et taux d'évolution annuel moyen du nombre de ménages à l'horizon 2030 selon les territoires



Zones	Scénario « bas »	Scénario tendanciel	Scénario « haut »	Zones	Scénario « bas »	Scénario tendanciel	Scénario « haut »
1	+ 100	+ 110	+ 140	17	+ 100	+ 140	+ 190
2	+ 600	+ 790	+ 1020	18	+ 90	+ 130	+ 180
3	+ 200	+ 220	+ 260	19	+ 90	+ 130	+ 190
4	+ 170	+ 200	+ 250	20	+ 70	+ 110	+ 160
5	+ 160	+ 200	+ 250	21	+ 20	+ 60	+ 110
6	+ 60	+ 90	+ 130	22	-20	0	+ 30
7	-50	-20	+ 30	23	-110	-70	-20
8	+ 310	+ 360	+ 410	24	+ 220	250	+ 290
9	+ 340	+ 370	+ 420	25	+ 580	+ 900	+ 1280
10	+ 240	+ 280	+ 340	26	+ 190	+ 240	+ 310
11	+ 40	+ 50	+ 80	27	-40	-20	+ 20
12	+ 190	+ 210	+ 250	28	+ 140	+ 160	+ 200
13	+ 330	+ 400	+ 490	29	+ 100	+ 120	+ 160
14	+ 200	+ 250	+ 300	30	+ 240	+ 280	+ 340
15	+ 200	+ 230	+ 280	31	+ 160	+ 180	+ 200
16	+ 350	+ 450	+ 600	32	-30	+ 120	+ 310

Source : Insee, Omphale 2017

au double : de + 600 ménages pour le scénario « bas » à + 1 300 pour le scénario « haut ». L'ensemble formé par la Communauté urbaine (CU) Caen la Mer et la communauté de communes (CC) Cœur de Nacre gagnerait

chaque année 800 nouveaux ménages, avec une variabilité moindre selon les scénarios (de + 600 ménages pour le scénario « bas » à + 1 000 pour le scénario « haut »). Dans le territoire composé du Havre et de ses communes

voisines, la croissance du nombre de ménages serait nettement plus modeste que dans les autres grandes agglomérations normandes, une centaine de ménages supplémentaires chaque année selon l'hypothèse tendancielle. Le scénario « bas » indique une légère diminution du nombre de ménages tandis que le scénario « haut » affiche une progression de 300 ménages par an.

Dans les autres territoires, si les besoins potentiels apparaissent quantitativement moins importants, même dans les hypothèses « hautes », leur progression relative n'en resterait pas moins forte dans certains situés en périphérie des grands pôles de la région, sous condition de maintien au niveau actuel de l'attractivité résidentielle de ces territoires. Ainsi, les communautés de communes localisées au sud de la communauté urbaine de Caen connaîtraient un rythme de croissance annuelle du nombre de ménages de + 0,7 %. Tous les territoires situés aux frontières de la métropole rouennaise seraient en forte croissance (jusqu'à + 1,1 % dans les CC du Roumois Seine et de Pont-Audemer / Val de Risle). À l'exception de la communauté de communes Normandie Sud Eure (+ 0,3 %), le nombre de ménages continuerait de croître de façon soutenue dans la plupart des territoires de l'Eure, au-delà de + 0,6 % par an. À l'Ouest de la région, les CC de Granville et de Villedieu bénéficieraient d'une croissance plus importante que leurs voisins (+ 0,8 %).

Sauf à connaître une inversion des tendances démographiques récentes ou un regain d'attractivité résidentielle, les territoires situés dans la vallée de la Bresle (communautés de communes des Villes Sœurs et Interrégionale Aumale-Blangy sur Bresle), ainsi que certains situés au sud-est du Calvados et au nord-est de l'Orne, perdraient des ménages au rythme de quelques dizaines par an (communauté d'agglomération de Lisieux, communautés de communes d'Argentan Intercom, des vallées d'Auge et du Merlerault et celle du Pays de l'Aigle). ■

Quatre scénarios prospectifs de répartition des ménages supplémentaires

L'estimation du nombre de ménages à l'horizon 2030 repose essentiellement sur des hypothèses d'évolution de nature sociodémographique (espérance de vie, fécondité, arrivées depuis l'étranger, comportement de décohabitation, etc.). Pour prendre également en compte les évolutions possibles, voire souhaitables, en matière d'aménagement du territoire, un groupe de réflexion piloté par la Dreal de Normandie a formulé quatre scénarios « volontaristes » de répartition du nombre de ménages supplémentaires à l'horizon 2030 (figure 7). La déclinaison de ces scénarios s'appuie sur une typologie des communes normandes sous l'angle de l'habitat et du cadre de vie réalisée lors d'une précédente étude (pour en savoir plus).

Un premier scénario illustre l'impact d'une limitation de la périurbanisation à travers un **recentrage vers les pôles**, autorisant malgré tout le développement des territoires alentour et la constitution de nouvelles polarités. Dans ce cadre, la métropole rouennaise et le territoire englobant la Communauté urbaine Caen la Mer pourraient respectivement gagner 1 300 et 950 ménages supplémentaires chaque année (contre 900 et 800 dans le scénario tendanciel).

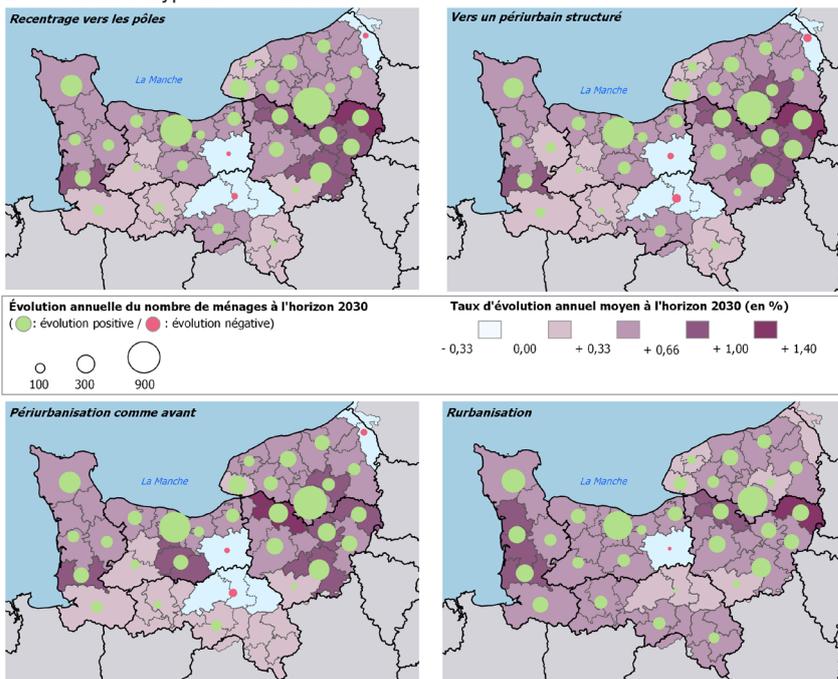
Le deuxième scénario **vers un périurbain structuré** favoriserait les espaces périurbains, dans une logique d'intensification plutôt que d'extension. Ce développement s'accompagnerait d'une préservation des capacités d'attractivité des pôles et d'une limitation de la croissance des zones rurales. La métropole rouennaise et les territoires centrés autour des communes de Caen et du Havre seraient gagnantes dans cette hypothèse, dans la mesure où ils combinent des espaces urbains denses et des espaces périurbains résidentiels (respectivement + 1 100 ménages par an contre + 900 dans le scénario tendanciel, + 900 contre + 800, + 300 contre + 100).

Une troisième hypothèse, dans le sillage du scénario tendanciel, propose une vision en 2030 de la **périurbanisation comme avant**, favorisant le développement du périurbain qui poursuivrait son extension dans certaines zones actuellement qualifiées de rurales, tandis que le développement des pôles urbains s'affaiblirait. Certains territoires jouxtant la métropole rouennaise ou la CU caennaise poursuivraient leur trajectoire de croissance (+ 350 ménages par an dans les CC du Roumois Seine et de Pont-Audemer / Val de Risle ; + 200 par an dans les CC Lyons Andelle et du Vexin Normand ; + 200 par an dans les CC Vallées de l'Orne et de l'Odon, de Cingal Suisse Normande et du Pays de Falaise).

Enfin, un quatrième scénario correspond à une tendance qui peut être qualifiée de **rurbanisation**, en intensifiant la tendance à la périurbanisation jusque dans les territoires les plus ruraux. Dans cette configuration, la croissance du nombre de ménages apparaîtrait plus répartie sur l'ensemble de la région. Certains territoires apparaissant en déprise dans le scénario tendanciel pourraient gagner quelques ménages supplémentaires (territoires formés par les CC du Nord de l'Orne et celles du Nord de la Seine-Maritime). Plus largement, les territoires les plus ruraux, en particulier de l'Orne, de la Manche et de l'ouest du Calvados, sont impactés positivement par ce scénario.

7 Des évolutions nuancées selon les hypothèses d'aménagement du territoire

Évolution du nombre et taux d'évolution annuel moyen du nombre de ménages à l'horizon 2030 selon les hypothèses « volontaristes »



Source : Insee, Omphale 2017 ; scénarios définis par la Dreal

Insee Normandie

5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédacteurs en chef :
Maryse Cadalanu
Pascal Julien

Attachée de presse :
Carole Joselier
Tél : 02 35 52 49 17

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2493-7266 (en ligne)
ISSN : 2496-5227 (imprimé)

© Insee 2019

Pour en savoir plus

- Brendler J., Brunet L., Mouchit N. (Insee), Comte S., Dadone M., Pouliquen E. (Dreal), « Les communes normandes sous l'angle de l'habitat et du cadre de vie », *Insee Analyses Normandie* n° 52, octobre 2018.
- Brendler J., Brunet L., Mouchit N. (Insee), Comte S., Dadone M., Pouliquen E. (Dreal), « Une forte présence des logements sociaux et des maisons individuelles en Normandie », *Insee Analyses Normandie* n° 44, mai 2018.
- Delamare J., Follin J. (Insee), Chrétien G., Dadone M., Pouliquen E. (Dreal), « Quelle demande de logements à l'horizon 2020 ? », *Aval* n° 143, mars 2014.
- Capitaine P., Tacon D. (Insee), Belvezet J-P. (Dreal), « Projections de ménages et besoins en logements : 5 000 logements par an pour les nouveaux ménages bas-normands d'ici à 2017 », *Cent pour cent* n° 227, mars 2012.

